

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remise à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le mardi 10 septembre 2013 à 20h00, pour prendre en considération le sujet suivant :

- **Nomination d'un préposé au déneigement et à l'entretien général.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Résolution : 2013-232

Nomination d'un préposé au déneigement et à l'entretien général.

Attendu que M. Henri Manningham, inspecteur municipal et préposé au déneigement des chemins municipaux, a pris sa retraite le 31 août 2013;

Attendu qu'un comité de sélection, composé du maire, M. Marc Simoneau, des conseillers, M. Mario Lessard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté et du directeur général, M. Réjean Gingras, ont rencontré 6 candidatures pour le poste de préposé au déneigement des chemins municipaux et à l'entretien général, les 4 et 10 septembre 2013;

Attendu que le comité de sélection suggère la candidature de M. Christian Labrie de Laurierville;

Après délibérations, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil engage M. Christian Labrie, comme préposé au déneigement des chemins municipaux et à l'entretien général, et ce, à partir du 4 novembre 2013.

Que durant la saison hivernale, soit du 1^{er} novembre au 15 avril, M. Labrie sera rémunéré sur la base de 40 heures semaine.

Que pour la période du 16 avril au 31 octobre, M. Labrie sera rémunéré sur la base de 32 heures semaine.

Qu'une période de probation de 6 mois est convenue entre M. Christian Labrie et la municipalité de Laurierville.

Que les conditions salariales et autres conditions sont conciliées dans une entente à consigner entre les parties.

Que le maire, M. Marc Simoneau, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente avec M. Christian Labrie.

Adoptée

Le prochain point est ajouté avec l'accord de tous les membres du conseil.

Résolution : 2013-233

Augmentation du salaire horaire de M. François Gingras.

Attendu que M. Henri Manningham, inspecteur municipal et responsable du déneigement des chemins municipaux, a pris sa retraite le 31 août 2013;

Attendu que M. François Gingras, actuellement inspecteur municipal adjoint, préposé au déneigement des chemins municipaux et opérateur en eau potable, accepte de remplacer M. Henri Manningham;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, de nommer M. François Gingras, inspecteur municipal et responsable du déneigement des chemins municipaux en remplacement de M. Henri Manningham.

Que M. François Gingras demeure également opérateur en eau potable.

Que le salaire horaire de M. François est augmenté de 6,2% à partir du 4 novembre 2013.

Adoptée

Résolution : 2013-234

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier